



# Projet d'amélioration de la pêche au poulpe dans le sud- ouest de Madagascar Déclaration sur les droits humains et la responsabilité sociale

Blue ventures  
beyond conservation



Copefrito  
La mer, une valeur partagée...



MIHARI



nemaco  
ANALY MALAGASY COMPANY



REEFDOCTOR  
SOCIÉTÉ MALAGASY DE PÊCHE

Blue cean



## I. Contexte :

Le projet d'amélioration de la pêche au poulpe dans le sud-ouest de Madagascar (FIP) est un effort collaboratif visant à améliorer la durabilité et les moyens de subsistance des communautés dépendant de la pêche au poulpe dans le sud-ouest de Madagascar. Le FIP est engagé à travailler pour une vision partagée d'une pêcherie de poulpe dans le sud-ouest de Madagascar qui soit durable, équitable et prospère et qui protège les droits humains des pêcheurs participants. En donnant la priorité aux besoins et aux perspectives des pêcheurs et de leurs communautés, et en fournissant des mécanismes pour leur participation active et leurs retours d'information, le FIP Poulpes du sud-ouest de Madagascar vise à créer une pêche durable et équitable qui profite à toutes les parties prenantes impliquées.

Le FIP Poulpes du sud-ouest de Madagascar priorise les objectifs suivants :

1. **Gestion durable des ressources** : Le FIP vise à promouvoir la durabilité écologique à long terme de la pêche au poulpe dans le sud-ouest de Madagascar en mettant en œuvre des pratiques de gestion fondées sur des données objectives qui maintiennent des stocks de poulpe sains tout en minimisant les impacts négatifs sur l'écosystème marin au sens large.
2. **Autonomisation des communautés** : Le FIP vise à donner aux communautés locales les moyens de jouer un rôle actif dans la gestion de la pêche au poulpe et de bénéficier de pratiques de pêche durables. Cela comprend la fourniture de formations et de ressources pour soutenir les initiatives communautaires, telles que des engins améliorés et des pratiques améliorées de manipulation après capture, et la garantie que les voix locales sont représentées dans les processus de prise de décision.
3. **Développement économique** : Le FIP reconnaît que la pêche au poulpe est un moyen essentiel de subsistance pour de nombreuses personnes dans le sud-ouest de Madagascar et cherche à promouvoir la croissance et la stabilité économiques grâce à des pratiques de pêche durables. Cela comprend le soutien au développement de moyens de subsistance alternatifs, tels que l'écotourisme et l'aquaculture, qui peuvent offrir des opportunités économiques aux communautés locales au-delà de la pêche au poulpe.
4. **Équité et justice sociale** : Le FIP reconnaît que la gestion durable des ressources et le développement économique doivent être fondés sur les principes d'équité et de justice sociale. Le FIP donnera la priorité aux besoins et aux perspectives des groupes marginalisés dans les processus de prise de décision, tels que les femmes et les jeunes, et veillera à ce que les bénéfices de la pêche au poulpe soient répartis de façon équitable.
5. **Mécanisme de réclamation** : Le FIP reconnaît que le succès de la gestion durable de la pêche dépend de la participation active et du soutien des pêcheurs et de leurs communautés. Pour s'assurer que les besoins et les perspectives des pêcheurs sont représentés dans les processus de prise de décision, le FIP a mis en place un mécanisme de règlement des griefs qui permet aux pêcheurs de faire part de leurs



préoccupations, de fournir des commentaires et de rechercher une résolution pour tout grief lié aux activités du FIP.

6. **Sensibilisation des pêcheurs aux droits** : La FIP se consacre à la sensibilisation aux droits des pêcheurs et à la promotion de leur protection. Il s'agit notamment de veiller à ce que les pêcheurs aient accès aux informations et aux ressources nécessaires pour prendre des décisions éclairées concernant leur participation à la pêche au poulpe, et à ce que leurs droits à un environnement de travail sûr et sain soient respectés et respectés.

Le FIP Poulpes du sud-ouest de Madagascar reconnaît que la réalisation de ces objectifs nécessitera une collaboration et un partenariat continu entre les agences gouvernementales, les organisations non gouvernementales, les communautés locales et les autres parties prenantes.

## II. Droits humains et responsabilité sociale :

Le FIP Poulpes du sud-ouest de Madagascar attend de tous les participants au FIP qu'ils partagent un engagement à protéger les droits humains et à promouvoir la responsabilité sociale. Le FIP et ses participants s'engagent dans une vision d'une pêche exempte de violations des droits humains ou des droits du travail, dans laquelle chaque pêcheur est assuré du respect de sa dignité, de conditions de travail décentes et du droit de s'organiser. Le FIP et ses participants reconnaissent que les efforts pour protéger les droits des pêcheurs doivent être basés sur des accords qui incarnent les principes détaillés ci-dessous.

Un environnement de travail exempt de :

1. **Abus et harcèlement**, y compris la violence sexuelle et sexiste
2. **Travail forcé et servitude pour dettes**
3. **Travail des enfants** - qui met en danger la santé et les possibilités d'éducation des enfants
4. **Discrimination**

Un environnement de travail dans lequel :

5. Les pêcheurs sont **libres de former des associations et de s'organiser**
6. Les communautés de pêcheurs ont **accès aux services de base\***
7. Les pêcheurs sont **informés** et en capacité de **participer à la prise de décision en matière de gestion des ressources**
8. Les pêcheurs ont accès à un **mécanisme de réclamation**

Le but de cette déclaration est de communiquer aux pêcheurs et aux autres parties prenantes comment le FIP priorise et aborde les droits humains et la responsabilité sociale. Cette déclaration n'est pas conçue pour décrire les actions spécifiques que les participants au FIP entreprendront pour effectuer un changement social dans le FIP, qui sont détaillées dans d'autres documents du FIP et des participants au FIP.

### III. Responsabilités

Les rôles et responsabilités spécifiques des signataires sont décrits comme suit :

- ❖ **Le Comité de Gestion de la pêche aux Poulpes**, représenté par les Responsables FIP, le/a Secrétaire Exécutif/ve et le/a Président/e, veille à ce que tous les participants actuels et futurs du FIP soient informés de cette déclaration et de l'obligation de respecter les valeurs et les principes qui y sont énoncés. Cela comprend le partage de la déclaration dans la ou les langues que les participants comprennent. Ils sont également chargés de gérer le mécanisme de réclamation et de veiller à ce que tous les participants en soient informés.
- ❖ **Les entreprises de collecte de poisson** (Copefrito, Murex, Blue Ocean) sont responsables de s'assurer que leur personnel et leurs collaborateurs sont au courant de ces engagements et peuvent être tenus responsables en cas de réclamation.
- ❖ **Les ONG de conservation et organisations de la société civile (WWF, WCS, Blue Ventures, SANSAFA et RENAFEP)** s'engagent à fournir un soutien aux pêcheurs pour que leurs voix soient entendues et que leurs droits soient respectés. Elles contribueront à sensibiliser les pêcheurs à leurs droits.
- ❖ **Les associations de pêcheurs** s'engagent à gouverner avec transparence et équité, en veillant à ce que les pêcheurs soient représentés de façon équitable et que leurs voix soient entendues sur une scène plus large. Ils peuvent également déposer des plaintes au nom de pêcheurs individuels qui souhaitent que leur identité soit protégée.
- ❖ **La Direction Régionale de la Pêche et de l'Économie Bleue (DRPEB)** soutiendra la mise à jour des listes de pêcheurs (nombre de pêcheurs par village), en orientant l'aide vers les villages et les zones ne bénéficiant pas du soutien actuel des ONG. La DRPEB soutiendra également la sensibilisation et le contrôle des questions juridiques contenues dans la déclaration de politique générale.

### IV. Approbation

Cette déclaration est rédigée en trois langues - anglais, français et malgache - et peut être consultée sur le site web de la CGP (cgp.mg) et sur Fishery Progress.

La signature du chef de file du FIP ci-dessous atteste de la compréhension et de l'accord de tous les acteurs du FIP sur cette déclaration de politique sociale.

FIP Lead

RAMISANANDRASANA Sonya



22/04/2023